

Le berger de Vassincourt est prolongé dans ses fonctions pour une année supplémentaire (1794)

Résumé

Tous les propriétaires de brebis et de moutons de Vassincourt confirment Pierre Aviat dans ses fonctions de berger pour une année.

TRANSCRIPTION LITTÉRALE (SANS LES MAJUSCULES)

- 1) ce jourd'huy premier brumaire l'an troisieme de la
- 2) république française une et indivisible, par devant
- 3) nous nicolas maybel maire en la municipalité de
- 4) vassincourt, sebastien chorlet officier municipal, et
- 5) les notables soussignés, à la réquisition du citoyen
- 6) jean arragon agent national de cette commune
- 7) et en présence de tous ~~eux~~ les proprietaires de
- 8) brebis et mouton ; ledit agent ayant représenté
- 9) que pierre aviat berger actuel du troupeau de mouton
- 10) dudit vassincourt, etoit au bout de son année
- 11) à Noël prochain de l'année 1794 (vieux stile) et
- 12) quil etoit urgent et nécessaire de continuer ledit aviat,
- 13) en conséquence tous les proprietaires des brebis
- 14) et mouton présent, ont continué ledit pierre
- 15) aviat demeurant audit lieu pour leur berger, pour
- 16) une année seulement à commencer à Noël prochain
- 17) (vieux stile) de la présente année 1794 et finirée
- 18) Noël de l'année 1795 ; dont laditte année sera revolüe
- 19) et ledit aviat sera tenu de soulager lesdit moutons et
- 20) brebis, qui seront à sa garde en cas de maladie,

- 21) de tout son pouvoir, et d'en avertir les propriétaire,
- 22) et qu'il ne fera des pregnée qui jusqu'au quinze octobre
- 23) de l'année 1795, et en outre quil doit sabtenir de faire
- 24) paturer les bestiaux dans les graces patures le tout
- 25) a peine damande, moyennant dix sols par bête ce qui sentent
- 26) trois pour une, payable par quartier et un pognet de
- 27) bled raclé, et un pognet dorge comble,[ce qui fait tant argent orge et bled une somme de cent cinquante livres pour le tout] payable par
- 28) quartier audit aviat, par les proprietaires desdits
- 29) brebis et mouton, par chacune bête, ausy de même
- 30) les agnaux payront du jour de leur entrée dans le troupeau
- 31) et au cas quil sy trouve quelque bête perdue par sa faute
- 32) ou négligence, il en sera responsable a dire dexpert et a
- 33) présenté pour caution la personne du citoyen henry colson
- 34) vigneron demurant audit vassincourt, qui à signé avec nous
- 35) ensemble notre greffier, les jours et ans susdit ./.
- 36) [signatures]

Vocabulaire

[l.1] **Premier brumaire l'an troisieme** = 22 octobre 1794

[l.24] **Graces** = grasses

[l.25] **Sols** = sous, unité monétaire

[l.25] **Sentent** = s'entend

[l.26, l.27] **Pognet** = poignée

[l.27] **Bled** = blé, céréale

[l.27] **Livres** = la livre est une monnaie de compte